

Aulus, le 20 janvier 2016.

Téléphone 05 61 96 00 87

Télécopie 05 61 96 50 41

Le

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire sur la commune d'Aulus les Bains.

C'est pourquoi, vous êtes concerné par le projet de création d'une Association Foncière Pastorale sur un périmètre de 243 hectares sur la commune d'Aulus les Bains (dont 7 hectares sur la commune d'Ustou).

Une Association Foncière Pastorale est une association syndicale qui réunit les propriétaires d'un territoire, situé en zone de montagne, à vocation agricole ou pastorale. L'objectif est de pallier au morcellement extrême de la propriété en ayant un interlocuteur unique, l'AFP, qui va permettre de constituer des unités d'exploitation et de pâturage regroupé. Ces unités seront louées par convention à des exploitants qui pourront s'investir dans l'aménagement du milieu (clôtures, débroussaillage, accès, point d'eau).

Sur Aulus, l'objectif est d'assurer la maîtrise du foncier aux exploitants en place et d'étudier la possibilité d'installer un nouvel éleveur sur la commune.

Les granges (cadastrées en Sol) ne rentrent pas dans l'AFP. Les propriétaires peuvent vendre le terrain inclus dans l'AFP à tout moment et ils conservent l'utilisation des bois présents sur leurs parcelles.

Pour vous présenter ce projet, recueillir vos attentes et répondre à vos questions, une réunion d'information est prévue le :

Mardi 23 février 2016

A 15 heures à la Mairie d'Aulus.

D'ici là vous pouvez contacter l'animatrice foncier de la Fédération Pastorale de l'Ariège pour toute information qui vous serait utile au 05-61-02-09-66 (Anne-Sophie Tronc).

Vous trouverez ci-joint un document sur les Associations Foncières Pastorales, un bulletin d'intention ainsi que la liste de vos parcelles qui seraient concernées par le projet.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

M. Le Maire d'Aulus les Bains
VEYSSIERE Michel

